

MÉMOIRE

Présenté à

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA
LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

LANGUE, LANGAGE ET INDÉPENDANCES

Siégeant à Sept-îles le 16 novembre 2000

Par : Robert Lemieux, avocat

Monsieur le Président, chère(s) commissaires,

Si j'ai choisi ce titre, lequel vous semblera peut-être à prime abord une dérogation, c'est que vous siégez aujourd'hui à Sept-îles, où les gens votaient 74,8 % OUI en 1995 (Port Cartier : 76,2 %). Aussi, nous avons nos particularités locales en regard de la situation et de l'avenir du français et d'autres langues.

MINGANIE

En effet, la tradition est longue. Le 5 juin 2001, nous fêterons le 35^e anniversaire de cette élection de 1966, où monsieur Pierre Bourgault obtenait une majorité à Sept-îles pour le Ralliement pour l'Indépendance Nationale; le RIN obtenant 38,8 % dans l'ensemble du comté alors que la moyenne nationale n'était que de 10 % pour ce parti. On doit féliciter Pierre Bourgault pour ce tour de force qui nous donnait beaucoup d'espoir et faisait de Sept-îles un peu le « berceau de l'Indépendance » ayant été la première ville au Québec à donner une majorité à un candidat indépendantiste.

Je note au passage dans mon petit livre d'histoire de Sept-îles de Fernande Porlier-Forbes qu'en 1970 Sept-îles devenait la ville à couvrir le plus grand territoire au Québec avec l'annexion de Clarke City. Nous invitons donc les autres villes du Québec à suivre l'exemple de leur grande sœur.

Mais ce goût de la liberté a peut-être des racines plus profondes encore en Minganie. Rappelons que Sept-îles fut fondée en 1661, par François Bissot et son épouse Marie Couillard, dont la fille épousait Louis Jolliet. Les familles Bissot-Jolliet exploitaient une entreprise florissante à Mingan, Anticosti et Sept-îles.

En 1692, deux vaisseaux anglais attaquent l'établissement de Sept-îles pillant et brûlant les bâtiments. Reconstitué enfin en 1720, il est de nouveau détruit par la troupe anglaise en 1746.

Je me sens donc justifié, Monsieur le Président, de répondre à vos interrogations à partir du prisme de la quête pour l'Indépendance du Québec.

Les Québécois appartenant aux communautés francophone ou anglophone, ou même montagnaise ou crie, qui ont passé quelques années sur les bancs d'écoles, ont eu à apprendre, à mémoriser, les récits des innombrables guerres que se sont livrées la France et l'Angleterre durant des siècles. Il y en a même une : la Guerre de 100 ans, qui se prolongea de 1337 à 1453 et à laquelle participait Jeanne D'Arc (1431).

Si bien qu'on peut se demander en fin de compte, s'il n'y aurait pas quelque part dans l'histoire des peuples un événement où des francophones et des anglophones ont collaboré ensemble comme des frères à une cause commune.

Eh bien oui, un tel événement existe et s'est déroulé à nos portes, tout prêt; il s'agit de la lutte pour l'Indépendance américaine.

Rappelons les faits. C'est le 4 juillet 1776 qu'est rédigée la *Déclaration d'Indépendance* par Benjamin Franklin, Thomas Jefferson et John Adams.

Notons qu'au début Ben Franklin, fondateur du journal montréalais *The Gazette*¹, le Bill Gates du temps (monopole dans la nouvelle technologie, l'imprimerie, à travers l'Amérique; il touchait des royautés sur tout) était, au début, opposé à l'Indépendance, loyal sujet de Sa Majesté.

Sa conversion s'opéra lorsqu'on le convoqua à la Chambre des Lords à Londres, où il résidait d'ailleurs presque en permanence, afin de le sermonner pour avoir fait publier clandestinement une lettre du Gouverneur du Connecticut demandant au commandement local britannique d'intervenir pour mater des manifestations de jeunes indépendantistes. Dès lors, Franklin quittait précipitamment Londres pour Paris où il était reçu en héros. En effet, c'est lui qui négocia à Versailles ce qu'on appela l'Alliance française effective en 1778. L'alliance des francophones de France et des anglophones des treize colonies pour une cause commune : l'Indépendance.

Et on connaît la suite. C'est le 17 octobre 1781, à Yorktown en Virginie, que Jean-Baptiste Rochambeau² et George Washington, assisté en mer par son vieux compagnon Gilbert Lafayette, firent capituler l'armée de Cornwallis, ce qui scellait pour ainsi dire l'issue. À noter : après que cette union de francophones et d'anglophones eurent foutu Charles Cornwallis dehors, il s'illustra, en tant que commandant en chef pour l'Inde, en écrasant le Sultan Tippoo Sahib en 1792, et, en tant que Vice-Roi d'Irlande, en y réprimant la Rébellion de 1798.

Finalement, la Constitution de 1787 allait enchâsser l'Indépendance des États-Unis.

A-t-on continué à célébrer cette alliance de francophones et d'anglophones pour une cause commune ? Si on suit la voie fluviale ou la 87, entre Montréal et New York, que voit-on dans la rade de New York : Liberté éclairant le monde, dite la Statue de la Liberté, offerte par la France aux États-Unis, afin de commémorer le centenaire de leur Indépendance.

Et plus près de nous, si je regarde ma carte de la Nouvelle-Angleterre, je vois le Mont Washington et, tout prêt, le Mont Lafayette et, à côté, le Mont Liberté, les plus hauts du nord-est des États-Unis.

Je ne sais pas s'ils se parlent en français ou en anglais les deux vieux compagnons, Washington et Lafayette, assis sur leur montagne. Ça m'importe peu, à vrai dire, pourvu qu'ils aient une pensée de Liberté pour la vieille Nouvelle-France conquise qu'ils peuvent apercevoir au loin.

¹ La presse de Fleury Mesplet lui appartenait.

² Maréchal, commandant des troupes royales pendant la guerre d'Amérique.

CONFUSION ET DISTINCTION DES SYMBOLES

On voit que l'on est en présence de deux symboles la langue anglaise, d'une part, et la monarchie constitutionnelle, d'autre part, qu'on aurait tendance à confondre, mais qu'il faut distinguer.

Le Québec est une monarchie constitutionnelle. Sept millions de monarchistes. Ce n'est pas Lucien Bouchard qui est chef de l'État du Québec mais Élisabeth II.

On nous dira, faites-vous en pas avec ça, c'est pas important, ce n'est que symbolique. Mais, ne devons-nous pas être fiers des symboles? Est-ce le symbole de mon émancipation ou de ma sujétion dont je devrais être fier?

On nous représente toujours les Plaines d'Abraham comme étant cette courte bataille ayant duré 30 minutes, où moururent James Wolfe et le Marquis de Montcalm. Je lisais, cet été, le récit détaillé de l'événement basé sur les documents d'archives britanniques³. En effet, ce n'est pas la bataille de 1759 qu'il faut regarder mais bien le siège de Québec qui la précéda. Le tout se passait à l'été 1759. L'armée anglaise bivouaque sur l'île d'Orléans où elle peut s'approvisionner facilement en bétail, fruits, légumes. Ce que l'on ne nous dit pas toujours cependant, c'est que, durant ce temps, un contingent de 1800 soldats pratiquait une politique de terre brûlée entre Cap Tourmente et Québec, et Saint-Jean-Port-Joli et Québec, détruisant tout : récoltes, habitations bâtiments. C'est pourquoi la bataille fut si courte. Le blocus du ravitaillement de Québec avait été si efficace que Québec tomba presque d'elle-même. Suis-je fier du bon travail de la troupe de Sa Majesté ? NON.

En 1791, soit quatre ans après la Constitution américaine de 1787, Londres votait l'Acte constitutionnel. Enfin nous allions avoir un peu de démocratie, de « self-government ». D'arrache-pied, devions-nous travailler pendant près de 40 ans pour élire nos députés, etc. pour se faire dire NON à l'exercice de toute semblance de pouvoir réel ? Puis, ce fut le soulèvement populaire de 1937-1938, parfaitement justifié, écrasé dans le sang. S'ensuivirent les exactions de la Couronne : la pendaison de 12 innocents choisis au hasard dont deux, François Nicolas et Amable Daunais, venaient tout juste d'être acquittés par un jury montréalais en 1939. Suis-je fier de tout cela, du travail exemplaire du Vieux Brûlot John Colborne ? NON.

Dois-je être fier aussi de mes quatre compatriotes abattus dans les rues de Québec en 1918 par la loyale armée de Sa Majesté en Canada durant une manif anti-conscription ? De l'incarcération du maire élu de Montréal, Monsieur Camilien Houde, pendant quatre ans, en 1939-1945? De la *Loi sur les mesures de guerre* de 1970 qui rendait tout Québécois potentiellement passible d'un crime d'opinion ? Du rapatriement unilatéral de 1982 ? Du Bill C-20 ? Bien sûr que NON.

³ CONNEL, Brian, *The Plains of Abraham*, Hadder and Stoughton, London, 1959, 280 p.

En effet, c'est la monarchie constitutionnelle et non la langue qui symbolise mon assujettissement.

Je me souviendrai toujours de mon assermentation comme avocat en 1966. On m'invitait alors à prêter serment d'allégeance à Sa Majesté Elizabeth II. Peu de temps après le Samedi de la Matraque de 1964 lors de la visite royale. Devant mon hésitation, on me disait que c'était pas grave. Je ne leur pardonnerai jamais de m'avoir ainsi fait débiter mon métier en m'exhortant de prêter un serment que l'on savait faux. C'est ça être colonisé.

MATRAQUER, BAFOUER, INTIMIDER EN FRANÇAIS

À l'occasion de la pendaison de Louis Riel, John A. McDonald déclarait en anglais : « If every dog in Québec bark, he shall hang ». Honoré Mercier déclarait, lui, dans un discours au Champs-de-Mars : « Notre frère Riel est mort ». McDonald nous heurtait, nous bafouait en anglais, c'était clair.

Il y a 20 ans, à l'occasion du Référendum de 1980, Pierre-Élliot Trudeau se présentait au Forum et déclarait en français : « On me demande ce que je ferai si le OUI l'emporte, est-ce que je négocierai ? La réponse est NON », fin de discours. Menace, intimidation, en français. « Même si tu gagnes mon vieux, je considèrerai que tu as perdu. » Tout un démocrate.

Au Référendum de 1995, Jean Charest parcourait la province, son passeport en poche, nous répétant en français que nous allions perdre notre passeport si on disait OUI. Assez insidieux, merci, mais efficace pour nous signifier d'aller nous rasseoir. La vérité étant que la vieille notion de citoyenneté est un peu dépassée; c'est la résidence qui est déterminante pour l'exercice des droits civils. Pourquoi pas l'élargir, la moderniser et s'entendre pour déclarer que tout citoyen du Canada est aussi citoyen du Québec, s'il le désire, et inversement, et que la résidence est déterminante pour l'exercice des droits attenants. Toutes des questions qu'on pourrait régler en 20 minutes avec un peu de bonne foi et de bonne volonté de part et d'autre. On aurait qu'à rajouter une page au passeport de monsieur Charest.

D'autres sont allés jusqu'à prétendre qu'on ne pourrait pas se servir du dollar canadien. Dire de telles sottises et s'attaquer ainsi à sa propre monnaie !

Quoiqu'il arrive je ne croirais pas que nos voisins du Sud nous empêchent d'aller nous promener à New York ou Cape Cod, ou qu'ils nous empêchent d'utiliser leur dollar, comme c'est pratique courante en Europe et ailleurs, ni qu'ils coupent les fils électriques qui enjambent la frontière.

L'ANGLAIS EMPRISONNÉ POUR L'INDÉPENDANCE

Parmi les 500 prisonniers politiques de la *Loi sur les mesures de guerre* de 1970 se trouvaient trois poètes-éditeurs : Gaston Miron, Nick Auf Der Maur et Gérald Godin. Mais ce n'était pas vraiment eux qu'on avait emprisonnés. C'était plutôt les poèmes de Gaston, la revue anglophone *Last Post* de Nick et la revue *Parti Pris* de Gérald.

Rappelons aussi que la *Déclaration d'Indépendance d'Odelltown* de 1838 et la Constitution qui s'y rattachait (la seule que je reconnais) prévoyait deux langues officielles : le français et l'anglais. Les payeurs de taxes anglophones ont aussi payé le prix de l'Acte d'Union de 1840 par lequel on unissait le Haut-Canada endetté et le Bas-Canada. Ils allaient aussi payer la note du renflouement et du développement du Haut-Canada. Et ça n'a pas changé après 1867. Ils ont donc droit, eux aussi, d'exiger la justice historique pour le Québec.

C'est unis, comme Nick et Gérald, comme Marie-Thomas De Lorimier et Robert Nelson, que nous pourrons faire l'Indépendance.

LA LANGUE MONTAGNAISE

Ici, à Sept-îles, nos deux plus célèbres auteurs-compositeurs-interprètes sont Florent Vollant et Claude McKenzie de *Kashtin*. Ils nous ont fait honneur autour du monde dans la belle et musicale langue innue.

Rappelons qu'il n'y avait pas de réserves en Nouvelle-France en 1759, qu'il s'agit d'une invention anglo-britannique. Des documents officiels confirment que l'on favorisait, ici, le métissage. La preuve vivante : Louis Riel et les Métis de l'Ouest, où les troupes d'occupation arrivèrent 100 ans plus tard. Les Montagnais, ont eux, aussi un intérêt dans l'Indépendance.

En effet, c'est avec mes compatriotes anglophones, Innus, Cris que je voudrais un jour hisser le fleurdelisé sur la citadelle à Québec pour qu'il y flotte, tout seul. Comme un grand.

Votre dévoué

Robert Lemieux⁴
Sept-Îles

⁴ Un projet de *Charte des langues* suivra en versions anglaise, française et innue.